
Prison de Favra : une guinguette ? Non, une directrice sensée !

Didier Tischler Taillard, Le Matin

« Elle trinque avec les détenus ! » 26.03.2013

« Une prison ? Une guinguette ! » 27.03.2013

Résumé des articles : Marie Bonnard ; commentaire : Patricia Lin

Infoprison, juin 2013

Le journal *Le Matin* a révélé en mars dernier « une gestion pour le moins permissive » de l'établissement d'exécution des peines Favra (organisation de soirées festives, pique-nique, alcool, complicité entre détenus et personnel) qui a suscité des réactions critiques allant jusqu'à demander le départ de la directrice. Voici le résumé des articles du journal consacré à Favra et notre commentaire de ce pseudo « scandale ».

Fin mars 2013, deux articles du journal *Le Matin* (26 et 27 mars) ont jeté un pavé dans la mare - déjà fortement troublée - du monde pénitentiaire genevois. En effet le journal lance la polémique sur le prétendu « scandale » d'une petite institution de détention Favra, une « guinguette », « un lieu de villégiature », « qui ressemble plus à une colonie de vacances qu'à un établissement carcéral ». On y pointe du doigt la directrice « accusée de laxisme », de « gestion permissive ». Et, par députés interposés, on y questionne ses réelles capacités de direction, voire même une attitude « intolérable » et « scandaleuse », sujette à une mutation. Son compte est quasi réglé selon le sous-titre de l'article du 27 mars : « *Les députés demandent le départ de la directrice de Favra* ».

Que lui reproche l'auteur de ces deux articles, le journaliste Didier Tischler Taillard ?

Grâce au visionnement d'images de vidéosurveillance datant de 2011 et 2012, on y voit « *la directrice se faire baiser la main et être pratiquement enlacée par un détenu. Le couple se trouve dans une salle, avec d'autres détenus, où va se dérouler un concert d'un groupe de punk-rock. (...) Dans la pièce se trouvent aussi des membres féminins du personnel administratif, dont selon nos informations, une mineure* ». D'autres images révéleraient la tenue dans la cour d' « *un pique-nique avec grillades et bières* », « *couteaux pointus et fourchettes en métal* » : « *là aussi le personnel se mêle aux prisonniers en toute décontraction* ». Mais encore « *un souper de Noël très convivial, où une douzaine de détenus entourent la directrice* », avec « *vin rouge servi à volonté* ».

L'information fournie par *Le Matin* sur la prison de Favra à Genève est pour le moins restreinte. Elle est « *prévue pour y accueillir une petite trentaine de détenus masculins* » ; *jusqu'à fin 2012 elle est destinée à des individus, souvent récidivistes, dont certains dangereux, condamnés à des peines allant jusqu'à trois ans de prison ferme* ». Selon le journal, les règles y sont « *très strictes* », l'alcool « *totallement proscrit* », le mélange des détenus avec personnel administratif interdit (surtout féminin). Depuis cette « affaire », il s'avère que ce lieu de détention est devenu un centre de détention administrative.

Interpellé le 26 mars par Le Matin, le Département de la sécurité a déclaré que Pierre Maudet, magistrat en charge de ce dossier, a demandé un rapport circonstancié à la direction de Favra et que « *ce genre de pratique est désormais révolu* ». Ayant pris connaissance des considérations publiques de trois députés dans l'article du 27 mars sur ce « *scandale* », le département évoque alors « *un dossier relaté de façon très partielle* » et estime que les députés devraient être « *au moins correctement informés* » avant de proposer des mesures à prendre.
Marie Bonnard

Commentaire

J'ai travaillé en tant qu'assistante sociale en détention dans le canton de Vaud, durant une trentaine d'année jusqu'en 2005, et je collabore actuellement au groupe Infoprisons.

L'article « Elle trinque avec les détenus » du 26 mars 2013 m'a totalement scandalisée, principalement par le parti pris du journaliste et par sa méconnaissance apparente des pratiques pénitentiaires.

Pour ma part, je dis « Bravo, Madame la Directrice, à vous qui avez osé être suffisamment proche des détenus dont vous vous occupez pour organiser une fête (de fin d'année ou des grillades, tel que cela se fait dans de nombreuses prisons) et y participer.

Bravo à vous et à votre personnel d'avoir su tisser des liens vous permettant des moments conviviaux dont les personnes détenues ont tellement besoin durant leur parcours carcéral ».

Ces moments et ces contacts sont primordiaux pour permettre de retrouver une estime de soi et de ne pas garder rancune à l'encontre d'un système qui tend à déshumaniser.

A mon sens, et d'expérience, je peux dire que le respect, l'empathie et la convivialité figurent parmi les meilleurs garants de prévention de la récidive.

Les mots utilisés par M. Tischler Taillard, journaliste, pour décrire ce qu'il a vu sur les images de vidéosurveillance induisent une note tendancieuse. Je m'explique :

Le baisemain est courant en prison dans un rapport homme-femme.

La directrice est pratiquement « enlacée » ? Ça veut dire quoi ? Elle a la main d'un détenu sur l'épaule ? Il la tient par le bras pour l'amener dans la pièce où se déroule le concert, le repas ? Pourtant ce sont des gestes infiniment « normaux », dans la bienséance en vigueur dans notre société. Or, selon le Conseil de l'Europe, le rôle de la prison est d'être le plus proche possible de la vie libre afin d'éviter au mieux la désocialisation des personnes détenues.

L'utilisation du mot « couple » dans ce contexte dénote également une forte envie de susciter le scandale, tout comme le fait de relever que du personnel administratif féminin (et même une mineure !) ait des contacts avec des personnes détenues. Tout comme l'utilisation d'un couteau et d'une fourchette !

Là on entre carrément dans le mythe du détenu barbare, pédophile, violeur et dangereux !

Or on apprend par l'article du 26 mars que, dans cet établissement, les peines n'excèdent pas 3 ans de prison ferme... On ne peut donc objectivement pas considérer que ces personnes soient « dangereuses ». La prison de Favra n'est pas un établissement de haute sécurité, au contraire de Bochuz, ou Thorberg. Par ailleurs, ces personnes doivent plutôt être en toute fin de peine, lorsque l'on sait la longueur des procédures avant jugement.

Reste maintenant la question de l'alcool... Je ne connais pas les prérogatives des directeurs d'établissement à ce sujet, mais je constate sur la photo de l'article qu'on y dénombre, une seule bouteille pour 16 personnes ! Pas de quoi « fouetter un chat » !

Patricia Lin

Favra ? A l'époque de ces faits, une prison de fin de peines

Selon nos informations, dans les années 2011 et 2012, Favra était un établissement destiné aux fins de peines privatives de liberté, en régime ordinaire, accueillant des personnes bénéficiant de la semi-liberté ou de section ouverte. Celles-ci ont été condamnées à des peines privatives de liberté inférieures à 3 ans, pour une durée, en règle générale, ne dépassant pas 1 année. L'établissement comprenait 15 places pour hommes.

Depuis janvier 2013, l'établissement répond aux exigences de la loi sur la détention administrative relative aux étrangers sujets à expulsion.